



Résolution de l'UDC Vaud

AGIR MAINTENANT POUR BAISSER LE PRIX DE L'ESSENCE

Les délégués de l'UDC Vaud réunis le 23 juin 2022 à Blonay :

- constatant les nombreux efforts entrepris par l'UDC Suisse et le groupe parlementaires aux Chambres fédérales pour faire baisser le prix de l'essence lors du premier semestre 2022 ;
- constatant que le Conseil fédéral ainsi que la majorité du Parlement (tous les groupes, sauf l'UDC) ont refusé systématiquement toutes les propositions UDC et ont décidé de ne rien entreprendre pour diminuer le prix de l'essence ;
- constatant que les gouvernements d'Etats voisins – même des majorités roses-vertes – ont adopté des mesures exceptionnelles pour amortir le choc de la hausse soudaine du prix de l'essence ;

considèrent qu'il faut désormais trouver des solutions au niveau cantonal pour permettre aux salariés, indépendants et entrepreneurs qui utilisent un véhicule privé pour acquérir leur revenu.

C'est pourquoi les délégués de l'UDC Vaud adoptent la résolution suivante :

Les contribuables vaudois – qu'ils soient salariés, indépendants ou entrepreneurs – peuvent déduire les frais d'acquisition du revenu de leur déclaration fiscale à hauteur de Fr. 0.70/km. Cette déduction permet de déduire de leurs revenus les frais liés à l'obtention de ce dernier. Ce montant forfaitaire de Fr. 0.70 de déduction est inchangé depuis de nombreuses années.

Or, depuis le déclenchement du conflit en Ukraine, le prix du carburant a ostensiblement augmenté dans toute la Suisse. Le prix du litre d'essence gravite actuellement entre Fr. 2.20 et Fr 2.40 dans notre canton contre des prix moyens compris entre Fr. 1.70 et Fr. 1.90 au 01.01.2022. Dès lors, les frais d'acquisition du revenu ont augmenté dans les mêmes proportions pour les salariés, indépendants et entrepreneurs vaudois. Par voie de conséquence, il convient d'augmenter le forfait de la déduction des frais d'acquisition du revenu pour la période fiscale 2022 et de la reconduire aussi longtemps que nécessaire.

De plus, les autorités d'Etats voisins de la Suisse – dont la France qui est directement frontalière de notre canton – ont adopté des politiques proactives pour amortir le choc de l'augmentation du prix du carburant. Ainsi, la différence de prix entre la Suisse et les pays voisins n'en est que renforcée et favorise d'autant le tourisme d'achat transfrontalier qui est fortement nuisible à notre économie et à la protection de l'environnement.

Augmenter temporairement la déduction des frais d'acquisition du revenu est une mesure juste et équitable qui profite tant aux salariés qu'aux indépendants et entrepreneurs. A cet égard, elle n'est donc en rien un privilège accorder à quelques-uns au détriment d'autres. Par analogie et dans l'hypothèse où les prix des abonnements, respectivement des billets, augmentent, les utilisateurs de transports en commun doivent également pouvoir augmenter la déduction des frais d'acquisition du revenu.